



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRÊTÉ
N°2019-08



ARRÊTÉ

**prescrivant une enquête publique unique sur le projet d'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Labarthe-Rivière
et la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)**

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-19 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-9, L.123-10, R.123-9 et L.123-6 et R.123-7

Vu le code du Patrimoine et notamment l'article L.621-31 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Labarthe-Rivière en date du 14 octobre 2011 ayant prescrit l'élaboration du PLU de Labarthe-Rivière ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Labarthe-Rivière du 12 mai 2017 autorisant la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges à achever la procédure d'élaboration du PLU de Labarthe-Rivière ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges en date du 22 octobre 2018 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation ;

Vu l'ordonnance du 15 octobre 2018 de M. le Président du tribunal administratif de Toulouse désignant M. Hubert CALMELS en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Labarthe-Rivière et la création d'un Périmètre Délimité des Abords de la Tourraque.

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 40 jours soit **du 15 avril 2019 à 9h au 24 mai 2019 à 17h.**

Article 3. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges délibérera pour approuver le PLU ;

Article 10. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur :

- A la mairie de Labarthe-Rivière ainsi qu'au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges aux jours et heures habituels d'ouverture;
- Sur le site internet de la communauté de communes et de la commune.

Article 11. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction du service Urbanisme à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42 et auprès de la Mairie de Labarthe-Rivière, 2 Bd Jeanne d'Arc 31800 – 05.61.89.03.22.

Fait à Saint-Gaudens le 21 mars 2018.



Pour extrait conforme,
Le Président
Loïc LE ROUX de BRETAGNE



